



## Direction

021 614 24 36  
Fax 021 614 24 02  
info@prometerre.ch  
www.prometerre.ch

Prométerre • Jordils I - CP 1080 • CH-1001 Lausanne

Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Madame la Conseillère d'Etat  
Jacqueline DE QUATTRO  
Cheffe du DTE  
Château I  
1014 Lausanne Adm cant VD

ChA

Lausanne, le 22 août 2016

### Avant-projet d'EMPL sur les ressources naturelles du sous-sol - réponse à la consultation publique

Madame la Conseillère d'Etat,

Prométerre vous remercie d'avoir consulté l'organisation faîtière de l'agriculture vaudoise et vous fait part de sa prise de position générale concernant l'avant-projet cité en titre.

L'avant-projet de loi frappe tout d'abord par sa conception éminemment technique dans un contexte politique qui préoccupe grandement l'opinion publique, comme d'ailleurs nos milieux professionnels qui sont concernés tant par les futurs impacts sur l'environnement rural et sur les éléments fondamentaux de l'existence et de l'activité agricole que sont le sol et l'eau, que par les effets immédiats qui découlent de la mise à disposition éventuellement forcée de leur propriété aux entreprises concessionnaires. Or, les questions essentielles des risques environnementaux et du patrimoine foncier semblent avoir été traitées avec légèreté dans le document mis en consultation, faute d'apporter au débat des arguments scientifiques éprouvés ou des cautèles juridiques solides qui soient de nature à tempérer les craintes de la population, en appui à un dispositif légal qui n'est somme toute destiné qu'à encadrer les conséquences, bonnes ou mauvaises, de l'exploitation du sous-sol.

Au vu de ce qui précède, Prométerre ne peut que rejeter ce projet d'EMPL mis en consultation et vous prie de remettre l'ouvrage sur le métier pour lui donner les garanties de durabilité que l'on est légitimement en droit d'attendre de nos autorités dans un contexte aussi délicat que celui des techniques de la fracturation hydraulique ou de la géothermie profonde, par exemple.

En vous remerciant de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer dans ce débat, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Luc Thomas  
Directeur

  
Claude Baehler  
Président